

Comment préparer son départ

-Comment s'organiser? Quoi emporter?

Dans un contexte de violence conjugale, il est important de prévoir les gestes à poser afin d'assurer votre sécurité. Si vous songez à quitter le domicile, même temporairement, vous pouvez faire un certain nombre de choses à l'avance :

-Gardez une valise, une boîte ou un sac là où vous pouvez y avoir accès rapidement et facilement. Autant que possible, vous devriez y mettre les objets suivants :

- Un double des clés de l'appartement ou de la maison ainsi que de la voiture.
- De l'argent comptant, pour pouvoir prendre un taxi ou faire un appel téléphonique.
- Vos documents d'identité : passeport, carte d'assurance sociale, certificats de naissance (le vôtre et ceux des enfants), certificat de mariage, dossier d'immigration, carte de citoyenneté, carte de statut d'autochtone, documents légaux de toutes natures vous concernant vous, votre couple et vos enfants, etc.
- Votre permis de conduire et une preuve d'immatriculation.
- Votre carte d'assurance-maladie et votre dossier de vaccination ainsi que ceux de vos enfants.
- Vos livrets de banque, chèques, cartes de crédit et vos documents concernant l'hypothèque ou d'autres prêts bancaires.
- Votre bail, vos titres de propriété, vos ententes de partenariat ou d'affaires, vos reçus de paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou des copies de ces documents.
- Les bulletins scolaires et les diplômes.
- Votre carnet d'adresses.
- Les objets de valeurs et les reçus de vos biens propres.

- Une photo de votre conjoint ou de votre ex-conjoint pour aider à l'identifier.
- Une liste d'autres articles que vous pourrez revenir chercher plus tard.

-Assurez-vous que votre sac à main, votre portefeuille, vos papiers d'identité, vos clés et autres articles d'urgence se trouvent à un endroit, que vous seule connaissez et qui est facile et rapide d'accès pour vous au cas où vous auriez à quitter la maison rapidement.

-Ouvrez un compte en banque séparé, à votre nom et faites envoyer les relevés bancaires à une autre adresse (un ami ou un membre de votre famille), de façon à ce que votre conjoint ne les voit pas.

-Vérifiez combien d'argent il y a dans votre compte conjoint, au cas où vous auriez à en retirer la moitié rapidement.

- Scénario de protection

Durant un épisode de violence, vous devez réfléchir et agir vite afin d'assurer votre sécurité et celle de vos enfants. Voici un certain nombre de mesures à prendre à l'avance et qui peuvent contribuer à votre sécurité:

-Repérez les meilleurs endroits pour vous échapper au rez-de-chaussée, au deuxième étage et au sous-sol.

-Faites le tour de chaque pièce de votre logis et imaginez comment vous pouvez vous en échapper. Faites tout pour éviter les pièces sans issue en présence de votre conjoint.

-Évitez aussi les endroits où sont entreposés des couteaux ou des armes à feu.

-Assurez-vous de pouvoir prendre vos vêtements et vos affaires ainsi que ceux de vos enfants rapidement. Si votre conjoint vous demande alors ce que vous êtes en train de faire, prévoyez une raison, comme par exemple : « Je fais du ménage » ou « Je prépare les vêtements des enfants pour demain matin ».

-Parlez de votre situation à des personnes en qui vous avez pleine confiance. Convenez avec eux d'un mot de passe que vous utiliserez pour les avertir que vous êtes en danger et qu'il faut appeler la police immédiatement. Vous pouvez aussi choisir un mot de passe avec vos enfants pour qu'ils se protègent durant un épisode de violence.

-Avertissez les voisins pour le cas où vous seriez obligée de leur envoyer vos enfants ; demandez leur demander d'appeler la police lorsqu'ils entendent le commencement d'une scène violente ;

-Vous pouvez aider vos enfants à se sauver en leur indiquant un lieu de rencontre où vous pourrez vous retrouver. Apprenez-leur à composer le 9-1-1 en cas d'urgence (accidents, coups et blessures envers eux-mêmes ou votre personne ou s'ils se sentent en danger).

-Fiez-vous toujours à votre jugement et à votre intuition. Si la situation devient très dangereuse, vous devez songer à l'avance à une façon de calmer votre agresseur.

-Revoyez et vérifiez votre plan de sécurité régulièrement.

-Rappelez-vous toujours que votre priorité c'est votre sécurité et celle de vos enfants.

1

¹ Gouvernement du Québec, *Scénario de protection*, <http://violenceconjugale.gouv.qc.ca/besoin_scenarios.php>